

L'indice de l'égalité de genre 2017 examine, pour la période s'étendant de 2005 à 2015 et dans l'ensemble de l'Union européenne, non seulement les progrès effectués dans la réalisation de l'objectif en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi les défis qui restent à relever dans ce domaine. Appliquant une échelle allant de 1 (inégalité totale) à 100 (pleine égalité), cet outil apprécie les écarts qui existent entre les femmes et les hommes dans des domaines clés du cadre stratégique de l'Union, à savoir le travail, l'argent, le savoir, le temps, le pouvoir et la santé. Cet indice mesure également les violences envers les femmes et les inégalités croisées. Bien que ces deux aspects constituent des domaines satellites qui s'inscrivent dans le cadre de l'indice de l'égalité de genre, ils n'ont pas d'incidence sur le score global. Les inégalités croisées mettent en lumière l'effet du genre combiné à l'âge, l'éducation, la composition de la famille, le pays de naissance et le handicap. L'indice de l'égalité de genre fournit des résultats pour chaque domaine et sous-domaine pour l'Union européenne et ses 28 États membres (1).

Progrès réalisés en faveur de l'égalité femmes-hommes en Belgique entre 2005 et 2015

Dans l'indice d'égalité de genre 2017, la Belgique a obtenu un score de **70,5 sur 100**, soit une augmentation de 4,5 points. Elle présente ainsi un score supérieur à la moyenne de l'EU-28 (66,2), tandis que les progrès réalisés sont conformes à la moyenne de l'EU-28. Elle a toutefois perdu une place et elle occupe désormais la septième position dans l'indice.

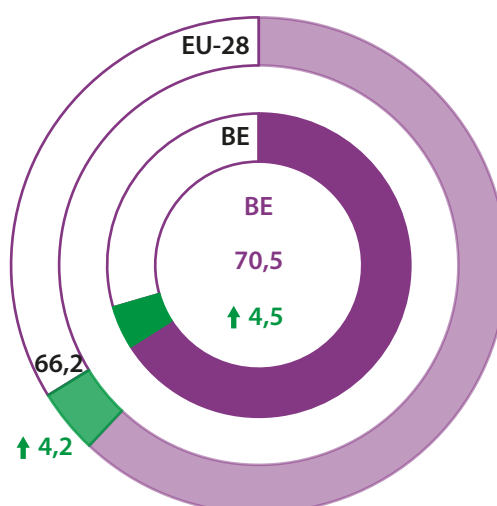
Dans le domaine de l'**argent**, la Belgique affiche un score élevé et en hausse, avec un bon niveau de performance en matière d'égalité femmes-hommes, notamment en termes de salaires et de revenu. Il s'agit du deuxième score le plus élevé pour le domaine de l'argent dans l'EU-28.

La progression la plus importante a été réalisée dans le domaine du **pouvoir**, principalement parce que les femmes occupent davantage de postes décisionnels dans le secteur économique. C'est, toutefois, le domaine qui obtient le score le plus faible pour la Belgique.

La situation dans le domaine de la **santé** s'est maintenue. Il reste encore une marge d'amélioration dans le domaine du comportement en matière de santé.

L'égalité femmes-hommes a progressé dans les domaines du **travail** et du **savoir**, à un rythme légèrement plus rapide que dans l'EU-28. Toutefois, la Belgique pourrait améliorer le taux de participation des femmes et des hommes au marché du travail et faire remonter ce sous-domaine dans le classement (24^e position). Dans le domaine du savoir, le niveau d'égalité femmes-hommes en Belgique est très élevé, en raison de la ségrégation relativement faible dans les domaines des études.

Les principaux défis à relever se situent dans le domaine du **temps**, où l'égalité est en recul de 9 places. Cela est dû en grande partie à la répartition inégale du temps entre les femmes et les hommes tant dans le domaine des soins que dans celui des activités sociales.



↑↓ Évolution des scores entre 2005 et 2015

(1) L'indice de l'égalité de genre 2017 repose sur les données d'Eurostat (statistiques sur l'éducation, enquête européenne sur les forces de travail, enquête européenne par entretien sur la santé, statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie, enquête de l'Union européenne sur la structure des salaires), d'Eurofound (enquête européenne sur la qualité de vie et enquête européenne sur les conditions de travail), de la base de données statistiques sur le genre de l'EIGE [Women and Men in Decision-Making (Participation des femmes et des hommes au processus décisionnel)] et de l'enquête de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne sur la violence à l'égard des femmes. L'année de référence est 2015 (2014 pour les informations relatives aux inégalités croisées). La population de référence des différents indices est âgée, en fonction des sources, de plus de 15 ans, de plus de 16 ans ou de plus de 18 ans.

Travail

Dans le domaine du travail, la participation accrue des femmes à l'emploi et la réduction des écarts femmes-hommes ont contribué à une légère hausse du score.

Le taux d'emploi (20-64 ans) est de 63 % pour les femmes, contre 71 % pour les hommes. Le taux d'emploi total est de 67 % et la Belgique n'a pas encore atteint son objectif national de 73% dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

L'écart femmes-hommes dans les taux d'emploi augmente lorsque le nombre d'heures travaillées est pris en compte. Le taux d'emploi en équivalent temps plein (ETP) est d'environ 37 % pour les femmes, contre 52 % pour les hommes.

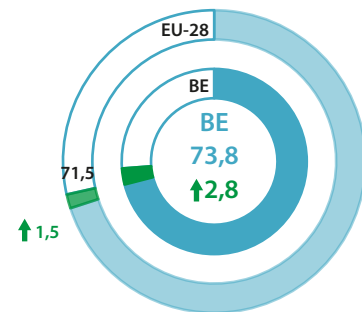
Pour les couples avec enfant(s), le taux d'emploi en ETP est de 60 % pour les femmes, contre 78 % pour les hommes. L'écart femmes-hommes est plus important pour les couples sans enfant. Le taux d'emploi en ETP est également plus élevé chez les hommes âgés de 25 à 49 ans que chez les femmes du même groupe d'âge (respectivement 74 % et 62 %). Les femmes ayant un faible niveau d'éducation ont un taux d'emploi en ETP très faible, soit 12 %, contre 27 % pour les hommes du même groupe.

Le taux d'emploi en ETP s'accroît et l'écart femmes-hommes se réduit lorsque le niveau d'éducation augmente.

Le travail à temps partiel concerne environ 42 % des femmes, mais seulement 10 % des hommes. En moyenne, les femmes travaillent 33 heures par semaine, contre 40 heures pour les hommes. 8 % des femmes en âge de travailler, contre 0,4 % des hommes du même groupe d'âge, sont inactives ou travaillent à temps partiel en raison de responsabilités familiales.

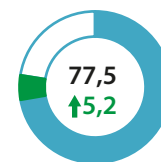
La ségrégation entre les femmes et les hommes sur le marché du travail est une réalité pour les uns comme pour les unes. Près de 39 % des femmes, contre 11 % des hommes, travaillent dans les domaines de l'éducation, de la santé humaine et de l'action sociale. Près de six fois plus d'hommes (34 %) que de femmes (6 %) travaillent dans les secteurs des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques.

Domaine du travail

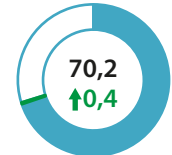


Sous-domaines

Participation



Ségrégation et qualité du travail



Argent

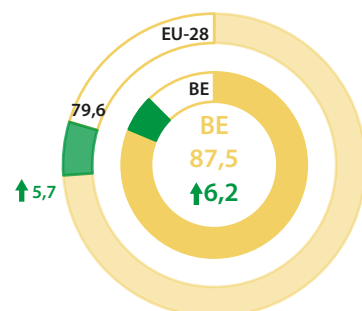
La situation s'est améliorée dans le domaine de l'argent. L'égalité femmes-hommes a progressé en matière de salaires et de revenus ainsi que, dans une moindre mesure, au niveau de la répartition des richesses et du risque de pauvreté.

Le salaire mensuel moyen des femmes et des hommes a augmenté, mais celui des femmes est toujours inférieur de plus de 10 % à celui des hommes. Cet écart a légèrement diminué. L'écart femmes-hommes est plus marqué chez les couples avec enfants.

Les pourcentages de femmes et d'hommes exposés au risque de pauvreté n'ont pratiquement pas changé, stagnant respectivement à 15 % et 13 %. Les parents isolés sont plus exposés à ce risque que les autres types de famille. De même, les femmes et les hommes nés à l'étranger sont plus exposés au risque de pauvreté que celles et ceux nés en Belgique. Plus le niveau d'éducation d'une personne est élevé, plus le risque de pauvreté est faible.

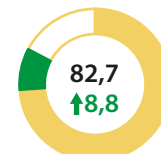
Les inégalités dans la répartition des revenus ont diminué, en particulier en ce qui concerne les hommes. L'écart femmes-hommes en matière de rémunération s'établit à 7 %, au détriment des femmes. En 2012, les femmes percevaient des retraites de 31 % inférieures à celles des hommes. Ces deux valeurs sont inférieures aux moyennes de l'EU-28 (respectivement 16 % et 38 %).

Domaine de l'argent

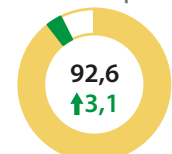


Sous-domaines

Ressources financières



Situation économique



Savoir

Dans le domaine du savoir, les scores se sont améliorés, principalement en raison de l'augmentation du nombre de diplômés.

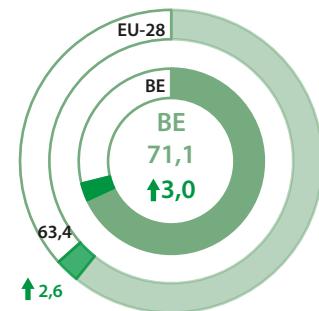
Le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur a augmenté, en particulier chez les femmes. En 2005, le nombre de femmes diplômées de l'enseignement supérieur était supérieur à celui des hommes et l'écart s'est creusé. La Belgique n'a pas encore atteint son objectif national dans le cadre de la stratégie Europe 2020, à savoir que 47 % des personnes âgées de 30 à 34 ans obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur. Le taux se situe actuellement à 43 %.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes parmi les diplômés jusqu'à l'âge de 49 ans. Seulement 19 % des femmes en situation de handicap ont atteint un niveau d'enseignement supérieur, contre 42 % des femmes qui ne sont pas dans cette situation.

Le taux de participation à l'apprentissage continu a légèrement diminué, avec un niveau de participation égal pour les femmes et les hommes (14 %).

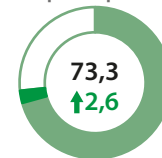
La ségrégation entre les femmes et les hommes dans les domaines des études reste problématique. L'écart femmes-hommes dans l'enseignement supérieur dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection sociale, des sciences humaines et des arts a légèrement augmenté. 56 % des étudiantes, contre 31 % des étudiants, sont concentrées dans ces domaines, traditionnellement considérés comme «féminins».

Domaine du savoir

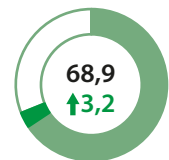


Sous-domaines

Niveau d'instruction et participation



Ségrégation



Temps

En ce qui concerne le temps, les scores ont baissé. Le défi le plus important reste celui de la répartition inégale du temps pour les activités sociales et de soins.

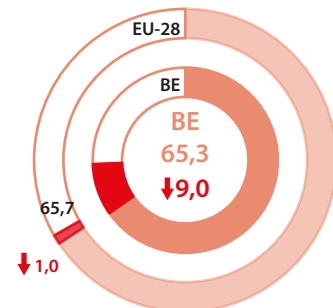
Les femmes continuent d'assumer l'essentiel des responsabilités familiales, même si l'écart s'est légèrement resserré. 43 % des femmes et 29 % des hommes consacrent au moins une heure par jour aux responsabilités familiales. Les écarts sont plus importants chez les couples avec enfant(s) (87 % des femmes contre 68 % des hommes) et les personnes âgées de 25 à 49 ans (68 % des femmes contre 46 % des hommes).

81 % des femmes, contre seulement 32,5 % des hommes, accordent au moins une heure par jour à la cuisine et au ménage. L'écart femmes-hommes a sensiblement augmenté, il est plus élevé chez les femmes et les hommes nés à l'étranger que chez celles et ceux nés dans le pays. Plus les femmes et les hommes sont instruits, plus ils sont susceptibles de faire la cuisine et le ménage chaque jour.

L'inégalité observée dans le partage du temps consacré aux activités domestiques s'étend également aux activités sociales. Les hommes sont légèrement plus susceptibles que les femmes de pratiquer des activités sportives, culturelles et de loisirs en dehors de la maison. Le taux de participation à des activités bénévoles ou caritatives est également plus élevé chez les hommes, mais il est particulièrement faible chez les hommes ayant un faible niveau d'éducation.

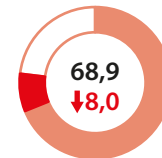
La Belgique a atteint les deux «objectifs de Barcelone», à savoir qu'au moins 33 % des enfants de moins de 3 ans et 90 % des enfants entre 3 ans et l'âge de la scolarité soient gardés dans des structures d'accueil. En Belgique, les taux d'inscription sont respectivement de 50 % et 99 %.

Domaine du temps

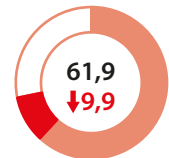


Sous-domaines

Activités domestiques et de soins



Activités sociales



Pouvoir

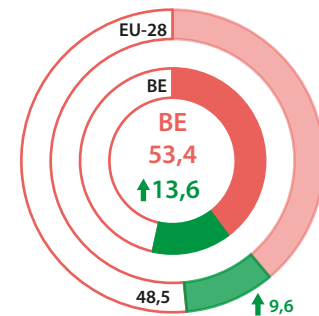
Les scores dans le domaine du pouvoir font apparaître une nette augmentation, principalement en raison des progrès réalisés dans le sous-domaine du pouvoir économique. Cela reste toutefois le domaine qui obtient le score le plus faible pour la Belgique.

Entre 2005 et 2015, la représentation des femmes dans les conseils d'administration des sociétés cotées en bourse a quadruplé (passant de 6 à 24 %). En revanche, la situation ne s'est guère améliorée à la Banque centrale, où les femmes ne détiennent que 15 % des sièges au conseil.

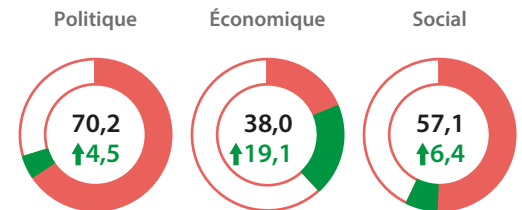
L'augmentation des scores enregistrés dans le sous-domaine du pouvoir politique est due à une amélioration de l'équilibre femmes-hommes au Parlement (de 36 à 41 %). En revanche, la proportion de femmes ministres a légèrement diminué, pour s'établir à 25 %.

40 % des membres du conseil d'administration des organisations de financement de la recherche et environ 36 % des membres du conseil d'administration des organismes publics de radiodiffusion sont des femmes. L'écart femmes-hommes en matière de prise de décision dans le domaine sportif est beaucoup plus marqué, les femmes ne représentant que 12 % des membres des organes décisionnels les plus élevés des organisations sportives olympiques.

Domaine du pouvoir



Sous-domaines



Santé

L'indice d'égalité femmes-hommes dans le domaine de la santé n'a pas changé. Seules de légères variations ont été observées dans les sous-domaines du statut et de l'accès.

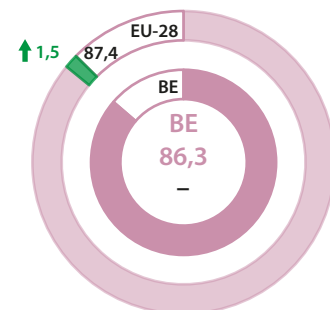
L'espérance de vie a augmenté tant pour les femmes que pour les hommes. Les femmes vivent en moyenne cinq ans de plus que les hommes, mais les hommes et les femmes ont le même nombre d'années de vie en bonne santé.

78 % des hommes et 71 % des femmes estiment être en «bonne» ou en «très bonne» santé. L'écart femmes-hommes en matière de perception de son état de santé se réduit à mesure que le niveau d'éducation augmente. Cet écart est plus important chez les femmes et les hommes célibataires que chez les autres types de familles.

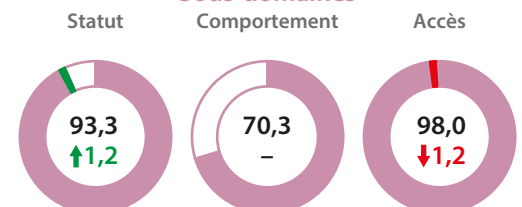
En 2005, presque toutes les femmes et tous les hommes ont pu avoir accès à des services médicaux et dentaires, mais cette situation s'est quelque peu détériorée.

La moitié des hommes fument et/ou boivent avec excès, contre environ un tiers des femmes. En revanche, les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes à adopter un comportement sain (faire de l'activité physique et/ou consommer des fruits et légumes).

Domaine de la santé



Sous-domaines

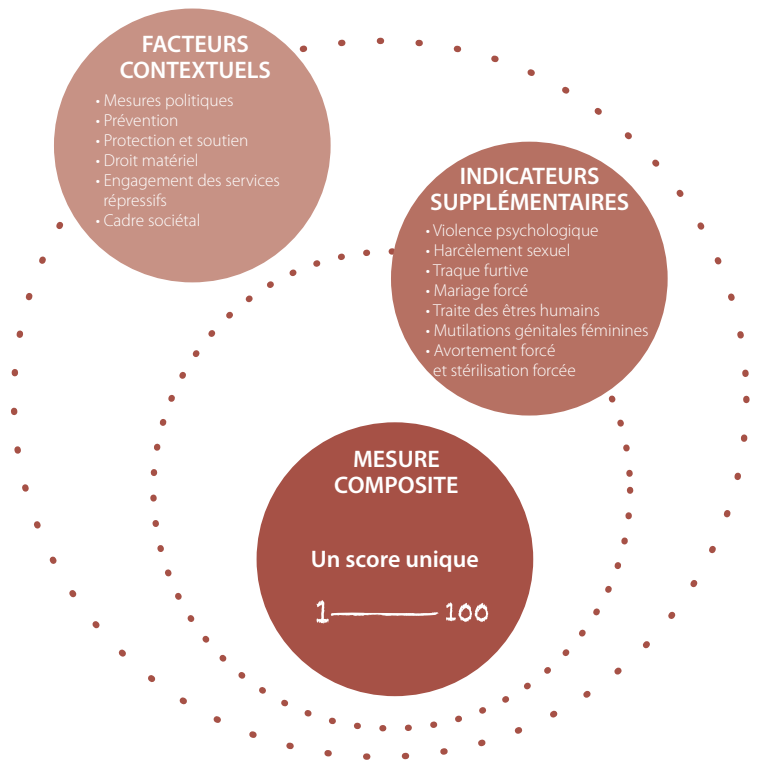


Violence

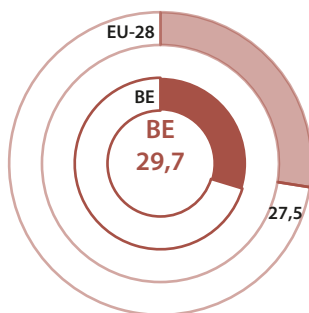
La violence envers les femmes est intégrée dans l'indice d'égalité de genre en tant que domaine satellite, ce qui signifie que les scores obtenus dans ce domaine n'influencent pas sur le score final. D'un point de vue statistique, le domaine de la violence ne mesure pas les écarts constatés entre les femmes et les hommes de la même manière que le font les domaines clés. Il s'agit davantage de mesurer et d'analyser la violence dont les femmes font l'expérience. Contrairement aux autres domaines, l'objectif général n'est pas de réduire l'écart entre les femmes et les hommes, mais d'éradiquer totalement la violence.

Si un pays obtient un score élevé dans l'indice d'égalité de genre, cela signifie qu'il est proche de parvenir à une société caractérisée par l'égalité de genre. Toutefois, dans le domaine de la violence, plus le score est élevé, plus le phénomène de la violence envers les femmes est grave dans le pays étudié. La violence est ainsi mesurée sur une échelle allant de 1 à 100, où 1 correspond à l'absence totale de violence et 100 à une situation dans laquelle la violence envers les femmes est extrêmement répandue et brutale et n'est pas dénoncée. Par conséquent, le pays qui enregistre les meilleures performances dans ce domaine est celui qui affiche le score le plus bas.

Cadre de mesure du domaine de la violence



Domaine de la violence



La Belgique obtient le score de 29,7 dans le domaine de la violence, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne de l'UE.

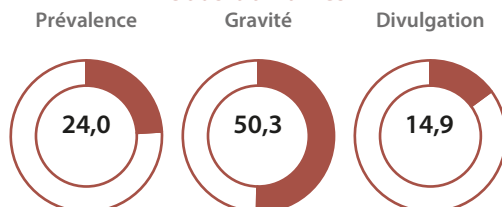
En Belgique, 44 % des femmes ont subi des violences physiques ou sexuelles depuis l'âge de 15 ans. Ce taux est supérieur à la moyenne de l'UE-28 (37 %).

14 % des femmes qui ont subi des violences physiques ou sexuelles infligées par un agresseur au cours des 12 derniers mois n'en ont parlé à personne. Ce pourcentage est légèrement supérieur à la moyenne de l'UE-28, qui est de 13 %.

Sur le plan sociétal, la violence à l'égard des femmes représente pour la Belgique un coût estimé à 5 milliards d'euros par an, qui résulte de la perte de rendement économique, de l'utilisation des services et des coûts personnels ⁽²⁾.

Le domaine de la violence comprend trois sous-domaines: la **prévalence**, qui mesure la fréquence à laquelle les femmes sont victimes de violence; la **gravité**, qui apprécie les conséquences de cette violence sur la santé; la **divulgation**, qui examine la révélation de cette violence.

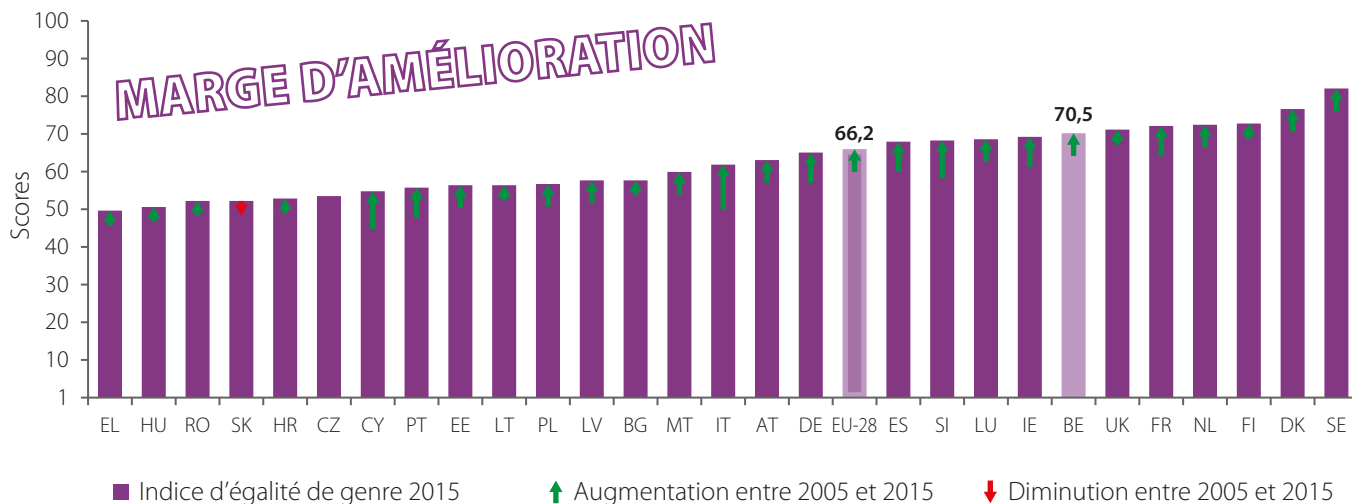
Sous-domaines



⁽²⁾ Il s'agit d'un exercice réalisé à l'échelle de l'Union européenne dans la perspective d'estimer les coûts des trois dimensions majeures suivantes: services, perte de rendement économique ainsi que douleur et souffrance des victimes. Ces estimations ont été extrapolées à l'Union européenne à partir de données extraites d'une étude de cas menée au Royaume-Uni et sur la base de la taille de la population. EIGE, *Estimating the costs of gender-based violence in the European Union* (Estimer le coût des violences fondées sur le genre dans l'Union européenne), Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2014, p. 142 (<http://eige.europa.eu/sites/default/files/documents/MH0414745EN2.pdf>).

Caractéristiques uniques et avantages de l'indice d'égalité de genre 2017

Les résultats montrent que le score de la Belgique dans l'indice d'égalité de genre est légèrement supérieur à la moyenne de l'EU-28, mais qu'il reste encore une marge importante d'amélioration, en particulier dans le domaine du temps. Pour parvenir à une égalité femmes-hommes totale, une approche plus ciblée et plus globale est nécessaire.



L'indice d'égalité de genre:

- surveille la progression de l'égalité femmes-hommes dans le temps et dans l'ensemble de l'Union européenne;
- aide les responsables politiques à évaluer la distance que les États membres doivent encore parcourir sur le chemin menant à l'égalité entre les femmes et les hommes;
- met en lumière les différentes conséquences, sur les femmes et les hommes, engendrées par les mesures politiques adoptées aux échelons européen et national;
- permet une analyse et une comparaison pertinentes fondées sur le genre dans différents domaines stratégiques;
- soutient l'élaboration et l'application de politiques et de législations en matière d'égalité femmes-hommes;
- accroît la sensibilisation des décideurs et du public aux progrès et aux défis de la mise en œuvre des politiques en matière d'égalité femmes-hommes;
- met l'accent sur les lacunes en matière de données et requiert des données harmonisées et comparables qui soient à la fois sexuées et disponibles pour tous les États membres.

Pour en savoir plus sur l'indice d'égalité de genre 2017

- Main report (Rapport principal, 2017)
- Main findings (Principales conclusions, 2017)
- A snail's pace towards gender equality: fact sheet (Accélérer la progression vers l'égalité entre les femmes et les hommes, 2017)
- Methodological report (Rapport méthodologique, 2017)
- Measurement framework of violence against women (Cadre de mesure de la violence à l'égard des femmes, 2017)
- Intersecting inequalities (Inégalités croisées, à paraître)


Découvrez l'indice d'égalité de genre et les données complètes pour la Belgique à l'adresse <http://eige.europa.eu/gender-equality-index>

Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) est le centre de connaissances européen sur l'égalité des sexes. L'EIGE soutient les décideurs politiques et toutes les institutions compétentes dans leurs efforts visant à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité pour tous les Européens, en leur apportant une expertise spécifique et des informations comparables et fiables sur la situation de l'égalité de genre en Europe.

© Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, 2018
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Coordonnées

<http://eige.europa.eu/> 
facebook.com/eige.europa.eu 
twitter.com/eurogender 
youtube.com/user/eurogender 
eige.sec@eige.europa.eu 
+370 52157444 



Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes
Gedimino pr. 16
LT-01103 Vilnius
LITUANIE

Print: MH-02-18-176-FR-C 978-92-9470-487-0 10.2839/0
PDF: MH-02-18-176-FR-N 978-92-9470-486-3 10.2839/88010